

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES  
MRC LES BASQUES**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles, tenue en la salle du conseil située à l'hôtel de ville, le 11 septembre 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Maurice Vaney  
Siège #2 - Claudia Lagacé  
Siège #3 - Johanne Beaulieu  
Siège #4 - Yannick Ouellet  
Siège #5 - Éric Belzile  
Siège #6 - Steve Cote

Sont également présents monsieur Etienne Bergeron, directeur général, greffier adjoint et trésorier adjoint, madame Catherine Fiset, greffière et monsieur Steve Rioux, trésorier.

**1 - Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Philippe Guilbert, qui déclare que le quorum est atteint. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote.

Quatre citoyens assistent à la séance.

Monsieur le Maire fait un retour sur la conférence de presse, tenue le 6 septembre dernier, lançant une campagne de mobilisation pour éviter l'expulsion du pays d'un citoyen de Trois-Pistoles, monsieur Simon Croz, par Immigration Canada.

**14815**

**2 - Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT la proposition de l'ordre du jour suivant :

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 - Séances du 14 août et 28 août 2023
- 4 - Finances
  - 4.1 - Approbation des déboursés du mois d'août 2023
- 5 - Direction générale
  - 5.1 - Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
  - 5.2 - Résolution concernant la création du jumelage avec « Les Rives du Drop » 2023
  - 5.3 - Comité de préservation du patrimoine bâti
  - 5.4 - Acceptation d'une offre d'achat - 448 Bélanger
  - 5.5 - Modification du calendrier des séances - Adresse de la tenue des séances du conseil municipal
  - 5.6 - Approbation de participation financière - Implantation des parcours La route bleue pour le secteur des Basques
  - 5.7 - Acceptation d'une demande de soutien - Comité de relance du PABA
  - 5.8 - Autorisation d'honoraires additionnels pour services professionnels en ingénierie - Réfection et mise aux normes de l'hôtel de ville
- 6 - Règlements
  - 6.1 - Avis de motion et dépôt du projet de « Règlement no 891 concernant l'adhésion de la Ville de Trois-Pistoles à l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup »
  - 6.2 - Adoption du « Règlement no 890 décrétant des travaux de rénovations et de mises aux normes de l'hôtel de ville et un emprunt de 3 245 000 \$ »

**6.3** - Adoption du « Règlement no 889 établissant la tarification des services et équipements de loisirs, culture et communications et abrogeant le règlement no 874 »

**7** - Travaux publics

**7.1** - Acceptation d'une offre de services professionnels- Mise à jour du plan directeur du réseau d'aqueduc

**7.2** - Autorisation d'octroi d'un contrat pour l'entretien des aménagements paysagers à monsieur Alin Rioux

**8** - Urbanisme

**8.1** - Acceptation d'une offre de services professionnels - Mise à jour de certains chapitres du règlement de zonage

**9** - Loisirs, culture et communications

**9.1** - Approbation du versement d'une aide financière - Rendez-vous des Grandes Gueules

**9.2** - Adoption du cadre d'utilisation et de diffusion - Enseigne numérique

**10** - Période de questions

**11** - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Beaulieu et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit accepté, tel que déposé, en gardant le point « Autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE

**3 - Adoption des procès-verbaux**

**14816**

**3.1 - Séances du 14 août et 28 août 2023**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de ces séances ont été remises à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles adopte les procès-verbaux des séances du 14 août et 28 août 2023, tel que présentés.

ADOPTÉE

**4 - Finances**

**14817**

**4.1 - Approbation des déboursés du mois d'août 2023**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>e</sup> au 31 août 2023, au montant de 613 449,32 \$, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier atteste que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Cote et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles autorise le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>e</sup> au 31 août 2023 au montant de 613 449,32 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Ville et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE

**5 - Direction générale**

**14818**

**5.1 - Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- demande aux gouvernements du Québec et du Canada :
  - de conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
  - d'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
  - de ne pas ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
  - de permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
  - de rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.
- demande que soit transmis copie de la présente résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

14819

**5.2 - Résolution concernant la création du jumelage avec « Les Rives du Drop »  
2023**

CONSIDÉRANT les possibilités offertes par les programmes proposés par le Réseau Québec-France / francophonie (RQF-F) et la Fédération France-Québec / francophonie (FFQ-F), certains s'adressant à toute la population de notre municipalité, d'autres spécifiquement aux jeunes;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de l'association Québec-France Bas-St-Laurent / francophonie (QFBSF), régionale membre du RQF-F et de l'association Périgord-Québec / francophonie (PQF), régionale membre du la FFQ-F, à l'effet de signer une convention de jumelage entre notre municipalité Trois-Pistoles et un ensemble initial de 8 municipalités françaises, regroupées sous le nom de « Les Rives du Drop » et représentant près de 4000 habitants;

CONSIDÉRANT notre respect mutuel pour la valeur des futures relations entre nos populations, nos organismes et nos entreprises respectifs;

CONSIDÉRANT l'importance de développer des échanges dans les domaines culturel, social, touristique et économique;

CONSIDÉRANT notre souhait de développer une amitié profonde, vivante et unifiée dans la francophonie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles s'engage dans des programmes culturels, touristiques et économiques sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yannick Ouellet et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles adhère à l'association Québec-France Bas-St-Laurent / francophonie et confirme la création d'un jumelage entre la Ville de Trois-Pistoles et un ensemble initial de 8 municipalités françaises, regroupées sous le nom de « Les Rives du Drop », création qui se matérialisera par la signature d'une charte commune, entre les maires, au Québec et en France, avant la fin de l'été 2024.

ADOPTÉE

14820

**5.3 - Comité de préservation du patrimoine bâti**

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 863 ayant pour objet de remplacer le règlement no 826 sur la démolition a été adopté lors de la séance ordinaire le 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'un comité de préservation du patrimoine bâti doit être constitué pour et nommé par résolution du Conseil de la ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maurice Vaney et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles nomme monsieur Philippe Guilbert, monsieur Steve Côte et monsieur Éric Belzile comme membres du Comité de préservation du patrimoine bâti et madame Johanne Beaulieu comme membre substitut et ce, pour une période de douze mois, tel que stipulé par le règlement.

ADOPTÉE

14821

**5.4 - Acceptation d'une offre d'achat - 448 Bélanger**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles est propriétaire du lot 5 227 160 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Témiscouata dont l'adresse postale est 448 rue Bélanger;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a acquis l'immeuble lors d'une enchère publique pour non-paiement de taxes, le 9 juin 2022, tel qu'il appert du certificat d'adjudication, signé par madame Brigitte Pelletier, greffière-trésorière adjointe à la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Leblanc et monsieur Antonio Pace désirent acquérir l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la ville de Trois-Pistoles autorise :

- la vente de l'immeuble sis au 448 rue Bélanger à madame Isabelle Leblanc et monsieur Antonio Pace;
- monsieur Etienne Bergeron, directeur général, et monsieur Philippe Guilbert, maire, à signer, au nom de la Ville, tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTÉE

14822

**5.5 - Modification du calendrier des séances - Adresse de la tenue des séances du conseil municipal**

CONSIDÉRANT les articles 319 et 320, de la Loi sur les cités et villes en ce qui concerne l'établissement d'un calendrier pour la tenue des séances ordinaires du Conseil de ville;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier 2023 des séances a été adopté par le conseil municipal à la séance du 14 novembre 2022, tel qu'il appert de la résolution no 14564;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection et de mises à jour de l'hôtel de ville devrait se réaliser de mois de novembre 2023 à l'été 2024;

CONSIDÉRANT QU'il sera impossible de tenir les séances du conseil municipal à cet endroit durant les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Belzile et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles modifie le calendrier et déclare que les séances suivantes auront lieu au Centre culturel de Trois-Pistoles sise au 145, rue de l'Aréna à Trois-Pistoles et ce, à 19 h 30 soit le lundi 13 novembre et le lundi 11 décembre 2023.

ADOPTÉE

14823

**5.6 - Approbation de participation financière - Implantation des parcours La route bleue pour le secteur des Basques**

CONSIDÉRANT QUE la route bleue est un réseau de parcours destinés aux petites embarcations à pagaies à travers toute la province du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Canot-Kayak Québec (CKQ) en est le porteur provincial;

CONSIDÉRANT QU'En 2021, le Comité ZIPSE a signé une entente partenariale avec CKQ afin d'assurer la coordination de la concertation régionale de La route bleue du Sud-de-l'Estuaire;

CONSIDÉRANT QUE deux premières boucles ont été caractérisées et développées dans le secteur de la MRC des Basques, soit au niveau de la Ville de Trois-Pistoles et de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par le Comité ZIPSE, au montant de 6 460 \$ avant les taxes applicables, pour la poursuite de l'implantation clé en main de ces deux boucles pour la prochaine année, soit 2023-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maurice Vaney et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles approuve le versement d'une participation financière de 1 500 \$, incluant les taxes applicables, au mandat du Comité ZIPSE.

ADOPTÉE

14824

**5.7 - Acceptation d'une demande de soutien - Comité de relance du PABA**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de relance du PABA est composé de La société Provancher, de la Marina Trois-Pistoles, de la Coop kayaks des îles et de la Compagnie de navigation des Basques (ci-après le Comité);

CONSIDÉRANT QUE le Comité demande à la Ville de Trois-Pistoles de permettre l'accès à une ressource en développement, principalement dédiée au projet, disponible notamment pour le support technique, administratif et en communication ayant comme mandat la réalisation du projet de relance;

CONSIDÉRANT QUE le Comité demande aussi l'accès au bâtiment sis au 66, rue de Parc à Trois-Pistoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Beaulieu, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- accepte la demande de soutien du Comité;
- permet l'accès au bâtiment de la rue du Parc et à une ressource en développement;
- mandate monsieur Etienne Bergeron, directeur général, à procéder à l'embauche d'un coordonnateur en développement.

ADOPTÉE

14825

#### **5.8 - Autorisation d'honoraires additionnels pour services professionnels en ingénierie - Réfection et mise aux normes de l'hôtel de ville**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles travaille, depuis 2020, sur le projet de réfection et de mise aux normes de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE, par lettre datée du 23 janvier 2023, la direction des infrastructures aux collectivités du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) a avisé la Ville que le projet est jugé prioritaire et qu'il a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE, pour la réalisation du projet, il est nécessaire d'obtenir des services professionnels pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution no 14 188, adopté par le conseil municipal le 9 août 2021, la Ville acceptait une offre de services professionnels de Tetra Tech QI inc., au montant de 62 610 \$ avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé consistait à effectuer les relevés, produire les plans et devis d'exécution ainsi qu'à assurer la surveillance partielle de chantier;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu de l'augmentation de la complexité des travaux comparativement à ceux prévus au 1<sup>e</sup> mandat de 2021, Tetra Tech QI inc. a revu, à la hausse, son offre de services pour les travaux réalisés et pour la surveillance partielle des travaux, soit le volet ingénierie, à venir;

CONSIDÉRANT l'avenant no 2 de l'offre de services professionnels de Tetra Tech QI inc., au montant de 41 110 \$, avant les taxes applicables, excluant les honoraires associés au laboratoire pour le suivi du chantier au montant estimé de 8 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des services professionnels en ingénierie s'élève à 111 720 \$, avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles accepte les honoraires supplémentaires professionnels présentés à l'avenant no 2 au montant de 41 110 \$, avant les taxes applicables, excluant les honoraires associés au laboratoire pour le suivi du chantier au montant estimé de 8 000 \$.

ADOPTÉE

## **6 - Règlements**

### **6.1 - Avis de motion et dépôt du projet de « Règlement no 891 concernant l'adhésion de la Ville de Trois-Pistoles à l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup »**

Monsieur Eric Belzile conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 891 concernant l'adhésion de la Ville de Trois-Pistoles à l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup;
- dépose le projet dudit règlement.

14826

**6.2 - Adoption du « Règlement no 890 décrétant des travaux de rénovations et de mises aux normes de l'hôtel de ville et un emprunt de 3 245 000 \$ »**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 28 août 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement et du règlement étaient à la disposition du public conformément aux exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, un membre du conseil a mentionné l'objet et la portée de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est adopté, sans changement, par rapport au projet du règlement déposé à une séance ultérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Belzile et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles adopte le « Règlement no 890 décrétant des travaux de rénovations et de mises aux normes de l'hôtel de ville et un emprunt de 3 245 000 \$ » tel que déposé au Conseil municipal, comme s'il était ici au long récité et qu'il soit porté au Livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

14827

**6.3 - Adoption du « Règlement no 889 établissant la tarification des services et équipements de loisirs, culture et communications et abrogeant le règlement no 874 »**

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c. F-2.1) (L.F.M.), adopter un règlement pour prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à la révision de la tarification applicable aux services et équipements de loisirs, culture et communications dispensés aux citoyens résidents et non-résidents;

CONSIDÉRANT QUE les interventions du service des loisirs et du service de la culture et des communications ont des effets directs sur la qualité de vie des citoyens de la Ville Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT QUE la tarification soutiendra particulièrement les organismes qui prendront en charge des activités ou événements de spectacle;

CONSIDÉRANT QUE la tarification peut demander une contribution plus élevée pour les non-résidents inscrits aux services;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé, à la séance ordinaire du conseil du 14 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public conformément aux exigences de la Loi;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, un membre du conseil a mentionné l'objet et la portée de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est adopté avec changements par rapport au projet du règlement déposé à une séance ultérieure;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais requis par la Loi.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Cote, et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles adopte le présent Règlement no 886 établissant la tarification du service des travaux publics, tel que déposé au Conseil municipal, comme s'il était ici au long récité, et qu'il soit porté au Livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

## **7 - Travaux publics**

14828

### **7.1 - Acceptation d'une offre de services professionnels- Mise à jour du plan directeur du réseau d'aqueduc**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour le plan directeur du réseau d'aqueduc de Trois-Pistoles, la dernière version datant de 2018;

CONSIDÉRANT l'entente en matière de fourniture d'eau potable entre la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et la Ville de Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue du Groupe Tanguay & Associés, datée du 1<sup>e</sup> septembre 2023, au montant forfaitaire de 13 000 \$ avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le mandat inclus l'étude, la remise d'un rapport incluant des propositions de changements à apporter pour améliorer l'efficacité du réseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Belzile et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles accepte l'offre de services du Groupe Tanguay & Associés au montant forfaitaire de 13 000 \$ avant les taxes applicables, pour la mise à jour du plan directeur du réseau d'aqueduc de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

14829

### **7.2 - Autorisation d'octroi d'un contrat pour l'entretien des aménagements paysagers à monsieur Alin Rioux**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a retenu les services de monsieur Alin Rioux pour l'entretien des aménagements paysagers depuis 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont satisfaits des travaux effectués et des réalisations accomplies par monsieur Alin Rioux;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alin Rioux a déposé une offre de services pour l'année 2024 au montant de seize mille dollars 16 000 \$, avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles accepte l'offre de services de monsieur Alin Rioux au montant de seize mille dollars 16 000 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

## **8 - Urbanisme**

14830

### **8.1 - Acceptation d'une offre de services professionnels - Mise à jour de certains chapitres du règlement de zonage**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser trois chapitres du règlement de zonage (bâtiments usages dérogatoires, stationnement et écrans tampons);

CONSIDÉRANT l'offre de services de La boîte d'urbanisme, consultant en urbanisme, au montant forfaitaire de 5 400 \$ avant les taxes applicables et les frais applicables aux déplacements pour la prestation de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Beaulieu et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles accepte l'offre de services de La boîte d'urbanisme au montant forfaitaire de 5 400 \$ avant les taxes applicables et les frais applicables aux déplacements pour la prestation de services.

ADOPTÉE



## **9 - Loisirs, culture et communications**

14831

### **9.1 - Approbation du versement d'une aide financière - Rendez-vous des Grandes Gueules**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles investit annuellement des sommes issues de ses fonds culturels et événementiels en vue de permettre la réalisation de différents projets ayant des retombées sociales et économiques pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yannick Ouellet et résolu à la majorité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- approuve la demande d'aide financière pour le Rendez-vous des Grandes Gueules (Les compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles) au montant de 10 000 \$;
- autorise Madame Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à signer avec le promoteur une convention d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles;
- autorise Madame Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à coordonner la réalisation des moyens d'action portés par la Ville et donc à acquérir les biens et/ou retenir les services spécialisés nécessaires pour la concrétisation des moyens d'action.

Note de la greffière : Monsieur Maurice Vaney, conseiller déclare son intérêt indirect dans ce point. Aussi, monsieur Vaney s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

ADOPTÉE

14832

### **9.2 - Adoption du cadre d'utilisation et de diffusion - Enseigne numérique**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a fait l'acquisition d'une enseigne numérique en 2022 située aux abords du stationnement public sur la rue Jean-Rioux, voisin de l'Église Notre-Dame-des-Neiges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encadrer l'utilisation de l'enseigne numérique et de guider les organismes pouvant bénéficier gratuitement de ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Belzile et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la ville de Trois-Pistoles adopte le cadre d'utilisation et de diffusion de l'enseigne numérique.

Le cadre d'utilisation et de diffusion de l'enseigne numérique est conservé aux archives de la Ville et fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

## **10 - Période de questions**

Aucune question de la part de l'assistance.

14833

## **11 - Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Johanne Beaulieu, et résolu unanimement, que la séance soit levée. Il est 19 h 51.

---

Philippe Guilbert, maire

---

Catherine Fiset, greffière